

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1223

24 mai 2013

SOMMAIRE

Holmex (Luxembourg) S.à r.l.	58663	New Automotive s.à.r.l.	58662
Homerica Investments S.à r.l.	58663	nGage Consulting International S.A.	58696
HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.	58663	OIKO-Consulting, Agence en Marketing	58660
Hurel Concept S.à r.l.	58699	PCC Invest S.A.	58660
Hutchison Ports Investments S.à.r.l.	58663	Promopharm S.A.	58660
Insta-Tech Luxembourg	58662	Roland HACK ET Cie, s.e.n.c.	58660
Interlampe	58697	Rolf Bau	58660
La Boutique du Coiffeur Internationale ..	58662	Samco S.A.	58660
Le Patio	58662	Samco S.A.	58659
Link Engineering S.A.	58661	SCP I Holdings (Lux) S.à r.l.	58667
Lone Star Capital Investments S.à r.l.	58686	Sol & Style S.à.r.l.	58659
Luminart S.A.	58661	SUN-TEC S.A.	58659
Luxembourg Consulting, Marketing & Trading S.à.r.l.	58661	Talk 2 U	58659
Machiro S.à r.l.	58700	Taste of Africa S.à r.l.	58659
Mediaweb Editions S.A.	58698	Taste of Africa S.à r.l.	58659
Meriden (Luxembourg) S.A.	58662	Texmat S.A.	58658
MHDV Finance Sàrl	58677	TLP Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	58664
Michel Greco S.A.	58661	Vogue Invest S.A.	58658
Mike SCHAACK S.à.r.l.	58661	Vulcan Finance S.à r.l.	58658
ML Immo 1	58662	Warelux S.à r.l.	58658
Montague Re	58661	WD Nonntal S.C.A	58658
Nei Haus S.A.	58704	Weidema Van Tol Holdings S.à r.l.	58658

Warelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 103.740.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013047035/9.

(130057364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

WD Nonntal S.C.A, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.660.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013047036/9.

(130057182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Weidema Van Tol Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 106.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013047038/9.

(130057154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Vogue Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 39.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013047027/9.

(130057367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Vulcan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.393.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013047018/9.

(130057174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Texmat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 142.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013047006/9.

(130056887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Taste of Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 107.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013047005/9.

(130057362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Taste of Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 107.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013047004/9.

(130057357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Talk 2 U, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 141.844.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013047001/9.

(130056818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

SUN-TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.632.

Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission relative à la fonction d'administrateur avec effet immédiat.
Dalheim, le 22 octobre 2004.

Murielle Badoux.

Référence de publication: 2013046995/9.

(130057187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Sol & Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 3, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 110.827.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046990/9.

(130057181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Samco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 27.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046978/9.

(130056936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Samco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 27.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046977/9.

(130056935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Rolf Bau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9648 Erpeldange, 4A, rue Nic Schildermans.

R.C.S. Luxembourg B 106.880.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046954/9.

(130056876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Roland HACK ET Cie, s.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 129, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 29.621.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046943/9.

(130057379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Promopharm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 4, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 57.445.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046934/9.

(130056798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

PCC Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.648.

Les comptes arrêtés au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046918/9.

(130057088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

OIKO-Consulting, Agence en Marketing, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 77.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046905/9.

(130057252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Link Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 99.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046846/9.

(130057228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Luminart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE.
R.C.S. Luxembourg B 15.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046853/9.

(130057237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Lux. Comatra S.à.r.l., Luxembourg Consulting, Marketing & Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 19, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 33.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046854/9.

(130057110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Michel Greco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 1, rue Julien Vesque.
R.C.S. Luxembourg B 38.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046861/9.

(130056981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Mike SCHAAK S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4167 Esch-sur-Alzette, 22, Sentier de Kayl.
R.C.S. Luxembourg B 47.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046862/9.

(130057125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Montague Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 57.518.

Le bilan au 15 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046866/9.

(130057297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Meriden (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 53.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046876/9.

(130057015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

ML Immo 1, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.204.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046879/9.

(130056819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

New Automotive s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9713 Clervaux, 29, rue Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 119.532.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046894/9.

(130056875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Insta-Tech Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 136, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 33.794.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046796/9.

(130057338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

La Boutique du Coiffeur Internationale, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.161.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046829/9.

(130056930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Le Patio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.713.

Par la présente je vous sou mets ma démission de ma fonction de gérant de votre société avec effet immédiat.

Marcel Stephany.

Référence de publication: 2013046222/9.

(130056179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Homerica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.934.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Homerica Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013046762/14.

(130057355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 52.461.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. tenue à Luxembourg, le jeudi 28 mars 2013 à 11:00 au siège social

L'assemblée élit à l'unanimité les administrateurs suivants:

Madame Katie Danby

Monsieur Niget Fielding

Monsieur Jean Hoss

Monsieur Ben Kroon

Monsieur Philip Tremble

L'assemblée élit à l'unanimité M. Ben Kroon comme président du conseil d'administrateurs.

L'assemblée élit à l'unanimité Mme Katie Danby comme administrateur délégué.

Le mandat des administrateurs expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Christina Buech

Secrétaire du conseil d'administration / Head of Private Wealth Solutions

Référence de publication: 2013046772/20.

(130057301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Holmex (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 103.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013046761/10.

(130057218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Hutchison Ports Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 78.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013046763/10.

(130057323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

TLP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.913.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of January;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "TLP Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.913 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 28 March 2012 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1226 dated 16 May 2012, and lastly amended by a deed enacted on 24 May 2012 by the undersigned notary and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1652 dated 30 June 2012.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, TLP Holdings (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, and having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 28 January 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 21 (twenty-one) shares of the Company with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 21,000 (twenty-one thousand United States Dollars) to USD 22,000 (twenty-two thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,099,000 (one million ninety-nine thousand United States Dollars), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by TLP Holdings (Gibraltar) Limited of the new share by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company,

5. Approval of the subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 21,000 (twenty-one thousand United States Dollars) to USD 22,000 (twenty-two thousand United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 1,099,000 (one million ninety-nine thousand United States Dollars) (the "Share Premium") payable on the share premium account of the Company, out of which an amount equal to USD 100 (one hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, thus being an aggregate total contribution amounting to

USD 1,100,000 (one million one hundred thousand United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the allocation to the Share Premium through the contribution in cash of an amount of USD 1,100,000 (one million one hundred thousand United States Dollars) (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Alexia UHL, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share in the Company and to pay it up entirely together with the payment of the Share Premium, by payment in cash, so that the amount of USD 1,100,000 (one million one hundred thousand United States Dollars) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, which expressly attests thereto.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- TLP Holdings (Gibraltar) Limited, holder of all the 22 (twenty-two) shares.

The notary acts that the 22 (twenty-two) shares representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 22,000 (twenty-two thousand United States Dollars), represented by 22 (twenty-two) shares of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2,000.- (two thousand Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire l'associé unique de «TLP Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.913 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1226 du 16 mai 2012, et dernièrement modifié suivant acte notarié du 24 mai 2012 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1652 daté du 30 juin 2012.

A comparu:

L'associé unique de la Société, «TLP Holdings (Gibraltar) Limited», une société constituée selon de droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar Associé Unique», dûment représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 janvier 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 21 (vingt et une) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 21.000 USD (vingt et un mille Dollars Américains) à 22.000 USD (vingt-deux mille Dollars Américains) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains), soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.099.000 USD (un million quatre-vingt-dix-neuf mille Dollars Américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par TLP Holdings (Gibraltar) Limited de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 21.000 USD (vingt et un mille Dollars Américains) à 22.000 USD (vingt-deux mille Dollars Américains) par l'émission d'1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) (la «Nouvelle Part Sociale») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 1.099.000 USD (un million quatre-vingt-dix-neuf mille Dollars Américains) (la «Prime d'Emission»), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 100 USD (cent Dollars Américains) devra être alloué à la réserve légale, l'ensemble correspondant à un apport total de 1.100.000 USD (un million cent mille Dollars Américains), l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire par l'Associé Unique.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale ainsi que l'allocation de la Prime d'Emission par l'apport en numéraire d'un montant de 1.100.000 USD (un million cent mille Dollars Américains), (l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la paie entièrement ensemble avec le paiement de la Prime d'Emission, moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de 1.100.000 USD (un million cent mille Dollars Américains) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est désormais composé de:

- TLP Holdings (Gibraltar) Limited, détenteur de l'intégralité des 22 (vingt-deux) parts sociales.

Le notaire établit que les 22 (vingt-deux) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 22.000 (vingt-deux mille Dollars Américains), représenté par 22 (vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2013. LAC/2013/4632. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013041491/182.

(130050223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

SCP I Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.190.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of March.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED

1. SC CFL, L.P., a limited partnership existing under the laws of the state of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5226942, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy, given on 4 March 2013,

2. SCPV CFL, L.P., a limited partnership existing under the laws of the state of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5292486, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy, given on 4 March 2013, and

3. Searchlight/SIP Holdco SPV IV (CFL), L.P., a limited partnership existing under the laws of the state of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5277762, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy, given on 4 March 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name SCP I Holdings (Lux) S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers which is composed of at least one (1) A manager and one (1) B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager

in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of at least one (1) A manager and one (1) B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- five thousand seven hundred (5,700) shares have been subscribed by SC CFL, L.P., aforementioned, for the price of five thousand seven hundred euro (EUR 5,700);
- six thousand one hundred thirty-four (6,134) shares have been subscribed by SCPV CFL, L.P., aforementioned, for the price of six thousand one hundred thirty-four euro (EUR 6,134); and
- six hundred sixty-six (666) shares have been subscribed by Searchlight/SIP Holdco SPV IV (CFL), L.P., aforementioned, for the price of six hundred sixty-six euro (EUR 666);

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- Mr. Oliver Haarmann, born in Dusseldorf, Germany on 15 September 1967, professionally residing at c/o Searchlight Capital Partners UK, LLP, Berkeley Square House, Fifth Floor, Berkeley Square, London W1J 6BR, United Kingdom as A manager; and

- Mr. Philippe Leclercq, born in Liège, Belgium on 18 May 1968, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as B manager.

3. The following person is appointed as independent auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B65477, having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le huitième jour de mars

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) SC CFL, L.P., un limited partnership existant selon les lois de l'Etat du Delaware, immatriculé au Secretary of State of Delaware sous le numéro 5226942, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 2013,

2) SCPV CFL, L.P., un limited partnership existant selon les lois de L'Etat du Delaware, immatriculé au Secretary of State of Delaware sous le numéro 5292486, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 2013, et

3) Searchlight/SIP Holdco SPV IV (CFL), L.P., un limited partnership existant selon les lois de L'Etat du Delaware, immatriculée au Secretary of State of Delaware sous le numéro 5277762, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette g, en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 2013,

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparant(e)s et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparant(e)s ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SCP I Holdings (Lux) S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance**Art. 19. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.**

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- Cinq mille sept cents (5.700) parts sociales ont été souscrites par SC CFL, L.P., susmentionné, pour un prix de cinq mille sept cents euros (EUR 5.700);
- Six mille cent trente-quatre (6.134) parts sociales ont été souscrites par SCPV CFL, L.P., susmentionné, pour un prix de six mille cent trente-quatre euros (EUR 6.134); et
- Six cent soixante-six (666) parts sociales ont été souscrites par Searchlight/SIP Holdco SPV IV (CFL), LP., susmentionné, pour un prix de six cent soixante-six euros (EUR 666).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société.

L'apport global d'un montant douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est entièrement alloué au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Mr Olivier Haarmann, né à Dusseldorf (Allemagne) le 15 septembre 1967, résidant professionnellement à c/o Searchlight Capital Partners UK, LLP, Berkeley Square House, Fifth Floor, Berkeley Square, London W1J 6BR, au Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A; et

(i) Mr. Philippe Leclercq, né à Liège (Belgique) le 18 mai 1968, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

3. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale des associés appelée à approuver les comptes annuels pour le premier exercice social de la Société:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477, ayant son siège social à 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mars 2013. Relation: EAC/2013/3475. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013041427/535.

(130050194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

MHDV Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 176.175.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of February.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MHDV Holdings II SARL, a private limited liability company incorporated under laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000), and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "MHDV Finance SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad,

the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000), represented by twelve thousand (12,000) shares in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of five thousand Pounds Sterling (GBP 5,000) on a per transaction basis.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than ten per cent (10%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

MHDV Holdings II SARL, represented as stated above, subscribes to twelve thousand (12,000) shares in registered form, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000).

The amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

Richard Weissmann, partner, born on September 5, 1962 in New York, United States of America, having his professional address at c/o KSL Capital Partners, LLC, 100 Fillmore Street, Suite 600, Denver, CO 80206, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Cedric Bradfer, director, born on August 2, 1978 in Chambéry, France, having his professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Dylan Davies, director, born on November 16, 1966, in Swansea, United Kingdom, having his professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de février,

Par devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MHDV Holdings II SARL, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital

social de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) et en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés Luxembourgeois,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "MHDV Finance SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer tous les instruments et moyens juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000,-), représenté par douze mille (12.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé d'un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe A et un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, en ce compris les votes d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout gérant de classe A et tout gérant de classe B, à l'exception des matières administratives pour lesquelles la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout gérant, mais uniquement pour les transactions ne dépassant pas un montant de cinq mille livres sterling (GBP 5.000,-)

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte de ces résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou les Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne sont modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Le Conseil dresse chaque année le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant ses engagements ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) Les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés en prenant les actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, ainsi que les Résolutions Circulaires des Gérants et des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

MHDV Finance SARL, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille (12.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-).

Le montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Richard Weissmann, associé, né le 5 septembre 1962 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à c/o KSL Capital Partners, LLC, 100 Fillmore Street, Suite 600, Denver, CO 80206, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Cédric Bradfer, gérant, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

et

Dylan Davies, gérant, né le 16 novembre 1966 à Swansea, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} mars 2013. Relation: EAC/2013/2845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013040667/490.

(130050007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.513.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of March.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Ms Josiane Meissener, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 19 March 2013;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 45594 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Ms Josiane Meissener, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 19 March 2013; and

3. Lone Star Global Lendings II Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 45592 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Ms Josiane Meissener, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 19 March 2013.

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 of 22 March 2003, amended

several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 6 February 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda

1. Registration of the share capital increase of 6 February 2013 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 6 February 2013;
2. Registration of the share capital increase of 8 February 2013 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 8 February 2013;
3. Registration of the share capital increase of 5 March 2013 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 5 March 2013;
4. Registration of the share capital increase of 8 March 2013 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 8 March 2013;
5. Reduction of the share capital from its current amount of EUR 39,799,125.- (thirty-nine million seven hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five euro) by an amount of EUR 1,285,250.- (one million two hundred eighty-five thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR 38,513,875.- (thirty-eight million five hundred thirteen thousand eight hundred seventy-five euro) by the cancellation of (i) 100 (one hundred) class LL-3 shares, (ii) 5,915 (five thousand nine hundred fifteen) class C-4 shares and (iii) 4,267 (four thousand two hundred sixty-seven) class A-4 shares; and
6. Amendment of article 6 of the Company's articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions of the Company's board of managers dated 6 February 2013 (the Resolutions I), the Company's board of managers has decided:

- a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 23,000.- (twenty-three thousand euro) in order to raise it from its current amount of 39,706,250.- (thirty-nine million seven hundred six thousand two hundred fifty euro) represented by 317,650 (three hundred seventeen thousand six hundred fifty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 66 (sixty-six) classes, to an amount of EUR 39,729,250.- (thirty-nine million seven hundred twenty-nine thousand two hundred fifty euro) represented by 317,834 (three hundred seventeen thousand eight hundred thirty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 66 (sixty-six) classes; and
- b. to issue 184 (one hundred eighty-four) new class D-4 shares (the New D-4 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers (i) resolved not to grant any preferential subscription rights regarding the New D-4 Shares, (ii) accepted the subscription to, and payment of the New D-4 Shares by, Lone Star Global Holdings Ltd., in accordance with the Resolutions I.

The payment of the New D-4 Shares has been made for value on 6 February 2013 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 39,729,250.- (thirty-nine million seven hundred twenty-nine thousand two hundred fifty euro) as of 6 February 2013.

Second resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions of the Company's board of managers dated 8 February 2013 (the Resolutions II), the Company's board of managers has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 55,000.- (fifty-five thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 39,729,250.- (thirty-nine million seven hundred twenty-nine thousand two hundred fifty euro) represented by 317,834 (three hundred seventeen thousand eight hundred thirty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 66 (sixty-six) classes, to an amount of EUR 39,784,250.- (thirty-nine million seven hundred eighty-four thousand two hundred fifty euro) represented by 318,274 (three hundred eighteen thousand two hundred seventy-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 66 (sixty-six) classes; and

b. to issue 440 (four hundred forty) new class C-5 shares (the New C- 5 Shares) having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers (i) resolved not to grant any preferential subscription rights regarding the New C-5 Shares (ii) accepted the subscription to, and payment of the New C-5 Shares by, Lone Star Global Holdings, Ltd., in accordance with the Resolutions II.

The payment of the New C-5 Shares has been made for value on 8 February 2013 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 39,784,250.- (thirty-nine million seven hundred eighty-four thousand two hundred fifty euro) as of 8 February 2013.

Third resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions of the Company's board of managers dated 5 March 2013 (the Resolutions III), the Company's board of managers has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,250.- (three thousand two hundred fifty euro) in order to raise it from its current amount of EUR 39,784,250.- (thirty-nine million seven hundred eighty-four thousand two hundred fifty euro) represented by 318,274 (three hundred eighteen thousand two hundred seventy-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 66 (sixty-six) classes, to an amount of EUR 39,787,500.- (thirty-nine million seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro) represented by 318,300 (three hundred eighteen thousand three hundred) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 66 (sixty-six) classes;

b. to pay a share premium of an amount of EUR 5.- (five euro); and

c. to issue 26 (twenty-six) new class D-3 shares (the New D-3 Shares) having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers (i) resolved not to grant any preferential subscription rights regarding the New D-3 Shares (ii) accepted the subscription to, and payment of the New D-3 Shares and the share premium by, Lone Star Global Holdings, Ltd., in accordance with the Resolutions III.

The payment of the New D-3 Shares and the share premium has been made for value on 5 March 2013 by Lone Star Global Holdings, Ltd., evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 39,787,500.- (thirty-nine million seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro) as of 5 March 2013.

Fourth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions of the Company's board of managers dated 8 March 2013 (the Resolutions IV), the Company's board of managers has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 11,625.- (eleven thousand six hundred twenty-five euro) in order to raise it from its current amount of EUR 39,787,500.- (thirty-nine million seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro) represented by 318,300 (three hundred eighteen thousand three hundred) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 66 (sixty-six) classes, to

an amount of EUR 39,799,125.- (thirty-nine million seven hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five euro) represented by 318,393 (three hundred eighteen thousand three hundred ninety-three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 66 (sixty-six) classes;

b. to pay a share premium of an amount of EUR 109.41 (one hundred nine euro and forty-one cents); and

c. to issue 93 (ninety-three) new class D-8 shares (the New D-8 Shares) having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers (i) resolved not to grant any preferential subscription rights regarding the New D-8 Shares (ii) accepted the subscription to, and payment of the New D-8 Shares and the share premium by, Lone Star Global Holdings II, Limited, in accordance with the Resolutions IV.

The payment of the New D-8 Shares and the share premium has been made for value on 8 March 2013 by Lone Star Global Holdings II, Limited, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 39,799,125.- (thirty-nine million seven hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five euro) as of 8 March 2013.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 39,799,125.- (thirty-nine million seven hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five euro) represented by 318,393 (three hundred eighteen thousand three hundred ninety-three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 66 (sixty-six) classes, by an amount of 1,285,250.- (one million two hundred eighty-five thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR 38,513,875.- (thirty-eight million five hundred thirteen thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 308,111 (three hundred eight thousand one hundred eleven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 65 (sixty-five) classes, by way of:

- (i) cancellation of 100 (one hundred) class LL-3 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., (ii) reduction of the share premium account of the Company by an amount of EUR 119.11 (one hundred nineteen euro and eleven cents) that were attached to these shares, (iii) use of the proceeds of the aforementioned reduction of the share capital and the share premium account to absorb the Company's losses by an amount of 12,619.16 (twelve thousand six hundred nineteen euro and sixteen cents) and (iv) cancellation of the LL-3 class of shares;

- (i) cancellation of 5,915 (five thousand nine hundred fifteen) class C-4 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) reimbursement to Lone Star Global Holdings, Ltd. of an amount of EUR 739,375.- (seven hundred thirty-nine thousand three hundred seventy-five euro); and

- (i) cancellation of 4,267 (four thousand two hundred sixty-seven) class A-4 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) reimbursement to Lone Star Global Holdings, Ltd. of an amount of EUR 533,375.- (five hundred thirty-three thousand three hundred seventy-five euro).

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend Article 6 of the Company's articles of association, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

« **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 38,513,875.- (thirty-eight million five hundred thirteen thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 308,111 (three hundred eight thousand one hundred eleven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided in classes as follows:

1. 610 class B shares;
2. 545 class J-1 shares;
3. 8 class K-1 shares;
4. 9,985 class A-2 shares;
5. 1,271 class B-2 shares;
6. 7,987 class C-2 shares;
7. 5,109 class E-2 shares;
8. 114 class H-2 shares;
9. 2,195 class K-2 shares;
10. 692 class L-2 shares;

11. 12 class M-2 shares;
12. 6,222 class V-2 shares;
13. 692 class X-2 shares;
14. 12 class Y-2 shares;
15. 509 class AA-2 shares;
16. 1 class BB-2 share;
17. 12 class FF-2 shares;
18. 189 class GG-2 shares;
19. 1,705 class HH-2 shares;
20. 8,652 class D-3 shares;
21. 3,988 class H-3 shares;
22. 2,041 class I-3 shares;
23. 292 class K-3 shares;
24. 24 class M-3 shares;
25. 216 class N-3 shares;
26. 2,731 class O-3 shares;
27. 42,081 class Q-3 shares;
28. 11,862 class U-3 shares;
29. 502 class W-3 shares;
30. 605 class X-3 shares;
31. 440 class Y-3 shares;
32. 416 class AA-3 shares;
33. 38 class BB-3 shares;
34. 1,047 class CC-3 shares;
35. 221 class DD-3 shares;
36. 50 class EE-3 shares;
37. 13 class FF-3 shares;
38. 594 class GG-3 shares;
39. 23,559 class HH-3 shares;
40. 378 class II-3 shares;
41. 11,912 class JJ-3 shares;
42. 161 class KK-3 shares;
43. 23,877 class A-4 shares;
44. 16,781 class B-4 shares;
45. 3,740 class C-4 shares;
46. 23,007 class D-4 shares;
47. 1,417 class E-4 shares;
48. 4,142 class F-4 shares;
49. 617 class G-4 shares;
50. 4,377 class A-5 shares;
51. 3,617 class C-5 shares;
52. 3,091 class D-5 shares;
53. 3,138 class E-5 shares;
54. 2 class F-5 shares;
55. 10,385 class H-5 shares;
56. 16,308 class A-6 shares;
57. 450 class B-6 shares;
58. 707 class C-6 shares;
59. 780 class A-7 shares;
60. 22,400 class B-7 shares;
61. 8,200 class A-8 shares;
62. 4,871 class B-8 shares;
63. 80 class C-8 shares;

64. 6,427 class D-8 shares; and

65. 4 class E-8 shares."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registrar of Companies des Bermudes, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 19 mars 2013;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45594 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 19 mars 2013; et

3. Lone Star Global Lendings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45592 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 19 mars 2013,

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée «Lone Star Capital Investments S.à.r.l.» (la Société), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 février 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de l'augmentation de capital du 6 février 2013 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 6 février 2013;

2. Constatation de l'augmentation de capital du 8 février 2013 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 8 février 2013;

3. Constatation de l'augmentation de capital du 5 mars 2013 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 5 mars 2013;

4. Constatation de l'augmentation de capital du 8 mars 2013 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 8 mars 2013;

5. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 39.799.125,- (trente-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR 1.285.250,- (un million deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 38.513.875,- (trente-huit millions cinq cent treize mille huit cent soixante-quinze euros), par le biais de l'annulation de (i) 100 (cent) parts sociales de classe LL-3, (ii) 5.915 (cinq mille

neuf cent quinze) parts sociales de classe C-4 et (iii) 4.267 (quatre mille deux cent soixante-sept) parts sociales de classe A-4; et

6. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et ainsi autorise les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 6 février 2013 (les Résolutions I), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 23.000,- (vingt-trois mille euros) en vue de le faire passer de son montant antérieur de EUR 39.706.250,- (trente-neuf millions sept cent six mille deux cent cinquante euros), représenté par 317.650 (trois cent dix-sept mille six cent cinquante) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 66 (soixante-six) classes, à un montant de EUR 39.729.250,- (trente-neuf millions sept cent vingt-neuf mille deux cent cinquante euros), représenté par 317.834 (trois cent dix-sept mille huit cent trente-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 66 (soixante-six) classes; et

b. d'émettre 184 (cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales de classe D-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe D-4), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société (i) a décidé de ne pas accorder de droit préférentiel de souscription concernant les Nouvelles Parts Sociales de classe D-4 et (ii) a accepté la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe D-4, suivant les Résolutions I.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe D-4 a été effectué le 6 février 2013 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription est soumise au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 39.729.250,- (trente-neuf millions sept cent vingt-neuf mille deux cent cinquante euros) au 6 février 2013.

Deuxième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et ainsi autorise les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 8 février 2013 (les Résolutions II), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 55.000,- (cinquante-cinq mille euros) en vue de le faire passer de son montant antérieur de EUR 39.729.250,- (trente-neuf millions sept cent vingt-neuf mille deux cent cinquante euros), représenté par 317.834 (trois cent dix-sept mille huit cent trente-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 66 (soixante-six) classes, à un montant de EUR 39.784.250,- (trente-neuf millions sept cent quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante euros), représenté par 318.274 (trois cent dix-huit mille deux cent soixante-quatorze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 66 (soixante-six) classes; et

b. d'émettre 440 (quatre cent quarante) nouvelles parts sociales de classe C-5 (les Nouvelles Parts Sociales de classe C-5), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société (i) a décidé de ne pas accorder de droit préférentiel de souscription concernant les Nouvelles Parts Sociales de classe C-5 et (ii) a accepté la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe C-5, suivant les Résolutions II.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe C-5 a été effectué le 8 février 2013 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie de l'extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription est soumise au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 39.784.250,- (trente-neuf millions sept cent quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante euros) au 8 février 2013.

Troisième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et ainsi autorise les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 5 mars 2013 (les Résolutions III), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 3.250,- (trois mille deux cent cinquante euros) en vue de le faire passer de son montant antérieur de EUR 39.784.250,- (trente-neuf millions sept cent quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante euros), représenté par 318.274 (trois cent dix-huit mille deux cent soixante-quatorze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 66 (soixante-six) classes, à un montant de EUR 39.787.500,- (trente-neuf millions sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros), représenté par 318.300 (trois cent dix-huit mille trois cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 66 (soixante-six) classes;

b. de verser une prime d'émission d'un montant de EUR 5,- (cinq euros); et

c. d'émettre 26 (vingt-six) nouvelles parts sociales de classe D-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe D-3), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société (i) a décidé de ne pas accorder de droit préférentiel de souscription concernant les Nouvelles Parts Sociales de classe D-3 et (ii) a accepté la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe D-3 et du montant de la prime d'émission, suivant les Résolutions III.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe D-3 et de la prime d'émission a été effectué le 5 mars 2013 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie de l'extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription et du montant de la prime d'émission est soumise au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 39.787.500,- (trente-neuf millions sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) au 5 mars 2013.

Quatrième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et ainsi autorise les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 8 mars 2013 (les Résolutions IV), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 11.625,- (onze mille six cent vingt-cinq euros) en vue de le faire passer de son montant antérieur de EUR 39.787.500,- (trente-neuf millions sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros), représenté par 318.300 (trois cent dix-huit mille trois cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 66 (soixante-six) classes, à un montant de EUR 39.799.125,- (trente-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros), représenté par 318.393 (trois cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 66 (soixante-six) classes;

b. de verser une prime d'émission d'un montant de EUR 109,41 (cent neuf euros et quarante et un cents); et

c. d'émettre 93 (quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles parts sociales de classe D-8 (les Nouvelles Parts Sociales de classe D-8), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société (i) a décidé de ne pas accorder de droit préférentiel de souscription concernant les Nouvelles Parts Sociales de classe D-8 et (ii) a accepté la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings II, Limited des Nouvelles Parts Sociales de classe D-8 et du montant de la prime d'émission, suivant les Résolutions IV.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe D-8 et de la prime d'émission a été effectué le 8 mars 2013 par Lone Star Global Holdings II, Limited., la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie de l'extrait de compte démontrant le versement de la valeur de souscription et du montant de la prime d'émission est soumise au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 39.799.125,- (trente-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) au 8 mars 2013.

Cinquième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 39.799.125,- (trente-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros), représenté par 318.393 (trois cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 66 (soixante-six) classes, à concurrence d'un montant de EUR 1.285.250,- (un million deux cent

quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante euros), à un montant de EUR 38.513.875,- (trente-huit millions cinq cent treize mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 308.111 (trois cent huit mille cent onze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 65 (soixante-cinq) classes, par le biais de:

- (i) l'annulation de 100 (cent) parts sociales de classe LL-3, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) la réduction du compte de prime d'émission par un montant de EUR 119,11 (cent dix-neuf euros et onze cents) qui était attaché à ces parts sociales, (iii) l'utilisation du montant de la réduction de capital social et du compte de prime d'émission pour absorber les pertes de la Société à raison d'un montant de EUR 12.619,16 (douze mille six cent dix-neuf euros et seize cents) et (iv) l'annulation de la classe de parts sociales LL-3;

- (i) l'annulation de 5.915 (cinq mille neuf cent quinze) parts sociales de classe C-4, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) le remboursement à Lone Star Global Holdings, Ltd. d'un montant de EUR 739.375,- (sept cent trente neuf mille trois cent soixante-quinze euros); et

- (i) l'annulation de 4.267 (quatre mille deux cent soixante-sept) parts sociales de classe A-4, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) le remboursement à Lone Star Global Holdings, Ltd. d'un montant de EUR 533.375,- (cinq cent trente-trois mille trois cent soixante-quinze euros).

Sixième résolution

A la suite des précédentes résolutions, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 38.513.875,-(trente-huit millions cinq cent treize mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 308.111 (trois cent huit mille cent onze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 610 parts sociales de classe B;
2. 545 parts sociales de classe J-1;
3. 8 parts sociales de classe K-1;
4. 9.985 parts sociales de classe A-2;
5. 1.271 parts sociales de classe B-2;
6. 7.987 parts sociales de classe C-2;
7. 5.109 parts sociales de classe E-2;
8. 114 parts sociales de classe H-2;
9. 2.195 parts sociales de classe K-2;
10. 692 parts sociales de classe L-2;
11. 12 parts sociales de classe M-2;
12. 6.222 parts sociales de classe V-2;
13. 692 parts sociales de classe X-2;
14. 12 parts sociales de classe Y-2;
15. 509 parts sociales de classe AA-2;
16. 1 part sociale de classe BB-2;
17. 12 parts sociales de classe FF-2;
18. 189 parts sociales de classe GG-2;
19. 1.705 parts sociales de classe HH-2;
20. 8.652 parts sociales de classe D-3;
21. 3.988 parts sociales de classe H-3;
22. 2.041 parts sociales de classe I-3;
23. 292 parts sociales de classe K-3;
24. 24 parts sociales de classe M-3;
25. 216 parts sociales de classe N-3;
26. 2.731 parts sociales de classe O-3;
27. 42.081 parts sociales de classe Q-3;
28. 11.862 parts sociales de classe U-3;
29. 502 parts sociales de classe W-3;
30. 605 parts sociales de classe X-3;

31. 440 parts sociales de classe Y-3;
32. 416 parts sociales de classe AA-3;
33. 38 parts sociales de classe BB-3;
34. 1.047 parts sociales de classe CC-3;
35. 221 parts sociales de classe DD-3;
36. 50 parts sociales de classe EE-3;
37. 13 parts sociales de classe FF-3;
38. 594 parts sociales de classe GG-3;
39. 23.559 parts sociales de classe HH-3;
40. 378 parts sociales de classe II-3;
41. 11.912 parts sociales de classe JJ-3;
42. 161 parts sociales de classe KK-3;
43. 23.877 parts sociales de classe A-4;
44. 16.781 parts sociales de classe B-4;
45. 3.740 parts sociales de classe C-4;
46. 23.007 parts sociales de classe D-4;
47. 1.417 parts sociales de classe E-4;
48. 4.142 parts sociales de classe F-4;
49. 617 parts sociales de classe G-4;
50. 4.377 parts sociales de classe A-5;
51. 3.617 parts sociales de classe C-5;
52. 3.091 parts sociales de classe D-5;
53. 3.138 parts sociales de classe E-5;
54. 2 parts sociales de classe F-5;
55. 10.385 parts sociales de classe H-5;
56. 16.308 parts sociales de classe A-6;
57. 450 parts sociales de classe B-6;
58. 707 parts sociales de classe C-6;
59. 780 parts sociales de classe A-7;
60. 22.400 parts sociales de classe B-7;
61. 8.200 parts sociales de classe A-8;
62. 4.871 parts sociales de classe B-8;
63. 80 parts sociales de classe C-8;
64. 6.427 parts sociales de classe D-8; et
65. 4 parts sociales de classe E-8."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2013. LAC/2013/13687. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013041249/521.

(130050299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

nGage Consulting International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 163.076.

L'an deux mille treize, le premier février.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "nGage Consulting International S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163076, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2516 du 18 octobre 2011,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 96 du 15 janvier 2012.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François-Xavier PAGE, administrateur de société, demeurant à B-1200 Bruxelles, 48/5 Avenue de Calabre (Belgique).

Le Président désigne Monsieur Gaëtan MONDET, administrateur de société, demeurant à B-1785 Brussegem, 37 Dorpstraat, boîte 11 (Belgique), comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christophe HAULET, administrateur de société, demeurant à B-1310 La Hulpe, 59, rue Emile Semal (Belgique), comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de sept mille soixante euros (7.060,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante-trois mille cinq cents euros (63.500,- EUR) à soixante-dix mille cinq cent soixante euros (70.560,- EUR), par la création et l'émission de sept cent six (706) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR), émises avec une prime d'émission totale de cent vingt-sept mille neuf cent quarante euros (127.940,- EUR);

2. Renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires actuels;

3. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale, moyennant apport en numéraire, des sept cent six (706) actions nouvelles, par la société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Arlorlux", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse;

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

5. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises et de veiller à toutes les formalités qui s'y rapportent; et

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept mille soixante euros (7.060,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante-trois mille cinq cents euros (63.500,- EUR) à soixante-dix mille cinq cent soixante euros (70.560,- EUR), par la création et l'émission de sept cent six (706) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, émises avec une prime d'émission totale de cent vingt-sept mille neuf cent quarante euros (127.940,- EUR) et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires actuels.

Souscription et libération

L'Assemblée reconnaît, qu'avec l'agrément de tous les actionnaires, les sept cent six (706) nouvelles actions ont été souscrites par la société "Arlorlux", prédésignée, et libérées entièrement, ensemble avec la prime d'émission de cent vingt-sept mille neuf cent quarante euros (127.940,- EUR), par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme totale de cent trente-cinq mille euros (135.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les sept cent six (706) actions nouvelles à "Arlorlux", mentionnée ci-dessus.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** La capital social est fixé à soixante-dix mille cinq cent soixante euros (70.560,- EUR), représenté par sept mille cinquante-six (7.056) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises et de veiller à toutes les formalités qui s'y rapportent.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F.-X. PAGE, G. MONDET, C. HAULET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2013. LAC/2013/5476. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013040864/90.

(130050250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Interlampe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3367 Leudelange, 11, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 34.371.

—
L'an deux mille treize, le premier février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio SPADA, indépendant, né le 28 février 1960 à Bari (Italie) demeurant au 11, rue des Roses L-3367 Leudelange propriétaire de quatre cent cinquante (450) parts sociales; et

2.- Madame Maria Vincenza MIRIZZI, sans profession, née le 1^{er} février 1964 à Luxembourg, demeurant au 11, rue des Roses L-3367 Leudelange, propriétaire de cinquante (50) parts sociales.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «Interlampe S.à.r.l.» avec siège social à L-8011 Strassen, coin route d'Arlon et rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par Me Léon Thomas dit Tom METZLER en date du 5 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 21 en date du 24 janvier 1991,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 34371.

Les associés, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

58698

Cession de parts

Madame Maria MIRIZZI, prénommée, (ci-après «la cédante») cède par les présentes cinquante (50) parts sociales à Monsieur Antonio SPADA, prénommé, (ci-après «le cessionnaire»).

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Remarque:

Monsieur Antonio SPADA, prénommé, en qualité de cessionnaire, ici présent, déclare accepter la cession de parts ci-avant.

Prix:

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre les parties et que la cédante reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte et en dehors de la présence du notaire, ce dont quittance et titre par la cédante.

Acceptation de la cession de parts sociales:

Monsieur Antonio SPADA, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la Société, déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Du fait de la prédite cession, Monsieur Antonio SPADA, prénommé, est devenu associé unique de la société.

L'associé unique a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Suite aux cessions de parts sociales précitées, l'associé unique modifie l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).»

Deuxième résolution

L'associé unique transfère le siège social vers 11, rue des Roses, L-3367 Leudelange et par conséquent, modifie le premier alinéa de l'article 4 qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: A. SPADA, M. MIRIZZI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2013. Relation: LAC/2013/5744. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013041209/59.

(130050313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Mediaweb Editions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.032.

L'an deux mil treize, le onze mars.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDIAWEB EDITIONS SA, avec siège social à L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.032, (la "Société"),

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1577 du 22 juin 2012,

L'assemblée est ouverte à 12.15 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric GOOSSE, expert-comptable, demeurant à L-6162 Bourglinster, 11A, rue d'Imbringen,

qui désigne comme secrétaire, Madame Babsi SINNES, employée, demeurant professionnellement à L-5885 Howald-Hesperange, 201 route de Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio CONFEITEIRO, employé, demeurant à L-5687 Dalheim, 3, Redoutewee.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen, à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, et modification afférente de l'alinéa 1 de l'article 3 des statuts comme suit:

“ **Art. 3 (alinéa 1).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.”

II: Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III: Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour leur communiqué au préalable.

IV: Que la présente assemblée est partant régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, et en conséquence de modifier l'alinéa 1 de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 3 (alinéa 1).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Goosse, Confeiteiro, Sinnes, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mars 2013. Relation: LAC/2013/12077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040658/55.

(130049847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Hurel Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.643.

L'an deux mille treize, le treize mars.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Madame Sandrine HUREL, employée privée, née à Messancy, Belgique, le 26 décembre 1972 (Matricule 1972 1226 266),

2.- Monsieur Thierry GALERIN, ouvrier, né à Messancy, Belgique, le 12 août 1970 (Matricule 1970 0812 351),
demeurant ensemble à B-6780 Messancy, 50, rue d'Athus,

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée dénommée HUREL CONCEPT S.à.r.l. avec siège social à L-9660 Insenborn, 9, Burwiss,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederaanven, en date du 15 mars 2011, publié au Mémorial C n° 1177 du 1^{er} juin 2011.

Lesquels associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et ils prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Rodange.

2.- Suite à la résolution qui précède le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Rodange.» (...)

3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hurel, Galerín, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mars 2013. Relation: EAC/2013/3640. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013041182/36.

(130050532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Machiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 176.233.

STATUTS

L'an deux mille treize, le huit mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Wedig von Gaudecker, retraité, ayant sa résidence privée au Strada del Rondonico 93, CH 6612 Ascona (Suisse),

ici représenté par Me Julie CARBIENER, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Ascona (Suisse) le 8 mars 2013;

2. Monsieur Karsten Niemann, retraité, ayant sa résidence privée à Richard Wagner Strasse 19, D-80333 Munich (Allemagne);

ici représenté par Me Julie CARBIENER, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Munich (Allemagne) le 8 mars 2013; et

3. Monsieur François Delalande, conseiller financier, dont l'adresse professionnelle est 18, rue du Marché à CH-1204 Genève (Suisse),

ici représenté par Me Julie CARBIENER, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève (Suisse) le 8 mars 2013.

Lesdites procurations, après paraphe «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Machiro S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que la réalisation d'investissements dans des propriétés immobilières.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Plus particulièrement, la Société pourra être nommée en qualité d'associé commandité de Rochima SCA, société de gestion de patrimoine familial et, partant, devrait être en charge de la gestion de Rochima SCA, société de gestion de patrimoine familial.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

1) Monsieur Wedig von Gaudecker, susmentionné:	12.498 (douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales;
2) Monsieur Karsten Niemann, susmentionné:	1 (une) part sociale; et
3) Monsieur François Delalande, susmentionné:	1 (une) part sociale.
Total:	12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.400 (mille quatre cents euros).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

- les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - (1) Monsieur Wedig von Gaudecker, retraité, ayant sa résidence privée au 29 Via Motta, à CH-6900 Lugano (Suisse);
 - (2) Monsieur Karsten Niemann, retraité, ayant sa résidence privée à Richard Wagner Strasse 19, D-80333 Munich (Allemagne); et
 - (3) Monsieur François Delalande, conseiller financier, dont l'adresse professionnelle est 18, rue du Marché à CH-1204 Genève (Suisse).

- le siège social de la société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Carbiener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mars 2013. LAC/2013/2261. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013042358/192.

(130051478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Nei Haus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 22, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 65.772.

L'an deux mille treize, le vingt-et-un mars.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme NEI HAUS S.A. (1998 2220 451), avec siège social à L-9991 Weiswampach, 2, am Hock;

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 13 juillet 1998, publié au Mémorial C no 769 du 23 octobre 1998, page 36.910, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 65772,

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Alfred JAKOBS, commerçant, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, 42F Burg-Reuland.

Le président choisit comme secrétaire et comme scrutateur Madame Elisabeth JENNIGES, commerçante, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, 42F Burg-Reuland.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

1.- transfert du siège social et modification subséquente de l'article 1, alinéa 2.

2.- divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-9991 Weiswampach, 2, am Hock à L-9911 Troisvierges 22, rue de Drinklange et de modifier l'article 1 alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Troisvierges.»

Le reste de l'article 1 reste inchangé.

L'adresse de la société est à L-9911 Troisvierges, 22, rue de Drinklange.

Tous les frais et honoraires du présent acte incombent à la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jakobs, Jenniges, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 22 mars 2013. Relation:/LE/2013/313. Reçu soixante-quinze euros = 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre aux Firmes.

Clervaux, le 25 mars 2013.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2013041563/48.

(130050082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.
